



Public visé :

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés). Toute personne, même non conducteur ou suiveur, devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.).

L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes.



Prérequis :

- Maîtrise de la langue française



Durée :

- 7 heures (1 jour)



Nombre de participants par groupe :

- 10 personnes maximum.



Périodicité :

- Renouvellement tous les 5 ans.



Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Objectif général de la formation :

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'identifier les risques en temps réel lors des interventions à proximité des réseaux, et de mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

Contenu de la formation :

- ✓ Réseaux et réglementation
 - Les réseaux et les accidents
 - Les dispositions réglementaires
 - Les droits, les obligations et les responsabilités.
- ✓ Intervention à proximité des réseaux
 - Les intervenants des réseaux et leur rôle
 - Les risques liés aux réseaux
 - L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
 - Les identifications des réseaux
 - Les travaux à proximité des réseaux
 - Que faire en cas d'endommagement ?
 - Les travaux sans tranchée
- ✓ Préparation au QCM
 - À savoir pour obtenir l'AIPR opérateurs
 - Annexes
- ✓ Evaluations : QCM en ligne encadré par l'Etat
- ✓ Bilan de la formation

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur

Sanction de l'action

Une attestation de compétences est remise au stagiaire à l'issue de la formation, indiquant s'il a obtenu une note suffisante à l'examen et précisant le niveau couvert par l'AIPR.

L'employeur pourra, grâce à cette attestation, délivrer à son salarié une Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), (Cerfa n°15465*01, disponible en ligne)

Codes de la formation

Formacode 22070 – Canalisation réseau extérieur
NSF 311 – 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie

Moyens d'encadrement :

- Organisme de formation déclaré à la DRIETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif et d'un Service Qualité.
- Organisme titulaire du certificat QUALIOPi réglementairement exigé pour les développeurs de compétences
- Tests réalisés par un Organisme , centre d'examen reconnu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
- Formation en présence physique (nous consulter pour les modules théoriques possibles à distance).

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Formateurs en prévention des risques professionnels
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection lors d'un face à face pédagogique en salle.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire à la fin de la formation ou disponible en ligne sur l'espace apprenant.

Moyens d'évaluation individuelle des acquis :

- Évaluations formatives au moyen d'un examen blanc (QCM) et correction commune
- Evaluation certificative, comportant l'examen (QCM) pour l'obtention de l'attestation de compétence.
- Le test AIPR est encadré par un formateur certifié

Moyens techniques à disposition :

- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, poste informatique connecté à internet par stagiaire.

NB : En cas de formation groupe sur votre site, vous devrez mettre à disposition ces moyens.

Sécurité et hygiène :

- En cas de formation sur l'un de nos centres, les consignes sanitaires et le règlement intérieur seront affichés sur place.
- En cas de formation dans les locaux de l'entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

Accessibilité (handicap) :

Centre de formation pouvant accueillir sous certaines conditions des personnes en situation d'handicap.

Voir référent handicap

Qualité de la prestation :

- La qualité de la formation préalable ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

Tarifs :

- Inter : à partir de 150.00€HT